

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 11 (1875)
Heft: 22

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

FRIBOURG.

15 Novembre 1875.

11^e année.

N^o 22.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE.

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Session du Comité central de la Société des instituteurs de la Suisse romande, à Fribourg, le 10 octobre. — Une Caisse d'épargne au canton de Vaud. — Le Devens (suite et fin) — Quelle est la position de l'école secondaire par rapport à l'école primaire ? — Chronique bibliographique.

Session du Comité central de la Société des instituteurs de la Suisse romande

à Fribourg, le Dimanche 10 Octobre 1875.

Le Comité central avait été convoqué pour 9 heures, mais il ne s'est trouvé au complet que vers onze heures, ce qui a nui et à la marche régulière des délibérations et aux objets à traiter. Il est de toute nécessité que les membres du Comité central arrivent assez tôt pour que toutes les questions puissent être abordées et que chacune d'elles le soit d'une façon convenable.

Tous les cantons romands étaient représentés, sauf le Valais ; mais quelques-uns des délégués des autres cantons s'étaient fait excuser (1).

(1) Les membres présents étaient, outre le rédacteur de l'*Educateur*, pour Fribourg : M. Majeux, président du comité, MM. Ducotterd, Chaney, Georges Daguët et Torche-Castella ; pour Vaud : MM. Paul Vulliet, professeur ; Roland, inspecteur ; pour Genève : MM. Pelletier et Duchosal ; pour Neuchâtel : MM. Villommet et Miéville ; pour le Jura bernois : MM. Gylam et Schaffter.

On s'est occupé, entre autres questions, de celle de l'assemblée générale qui doit avoir lieu à Fribourg et qui coïncidera malheureusement avec la grande fête nationale de Morat, pour laquelle le gouvernement de Fribourg est appelé à faire des dépenses très considérables. On témoigne le désir que le Comité-Directeur fasse à temps les diligences nécessaires auprès des autorités pour en obtenir les subsides qui ont été jusqu'ici alloués par tous les gouvernements, à commencer par Fribourg dans le premier Congrès de 1865. Les mêmes démarches seront faites auprès de l'autorité communale. Pour prévenir des inconvénients pareils à ceux qui se sont produits à St-Imier, le Comité-Directeur est autorisé à envoyer des cartes en rembours à tous les instituteurs qui s'annonceront vouloir participer à la fête, afin qu'on puisse se faire une idée aussi exacte que possible du nombre des hôtes que Fribourg aura à loger et qui prendront part aux banquets; c'est le seul moyen d'éviter un déficit comme celui qu'ont eu à combler nos collègues de St-Imier.

A propos de l'*Educateur*, le rédacteur en chef a rendu un compte sommaire de sa gestion; mais certaines questions, comme celle qui concerne la rédaction en général et la partie pratique en particulier, n'ont été qu'effleurées.

M. A. Daguet a cependant trouvé moyen de communiquer les articles qui pour un motif quelconque n'ont pas trouvé place dans les colonnes de l'*Educateur* pendant le cours de l'année 1875.

Le caissier de la société rend compte de l'état des finances et soumet un tableau comparatif des abonnés pour les deux dernières années, c'est-à-dire pendant que notre journal était encore à St-Imier et depuis qu'il paraît à Fribourg. Il résulte de ces chiffres que le nombre des abonnés a augmenté depuis que la feuille paraît à Fribourg.

	ST-IMIER.	FRIBOURG.
	échanges.	échanges.
Etranger	150 dont 42	166 dont 31
Jura bernois	193 » 2	209 » 9
Neuchâtel	171 » 3	176 » 5
Genève	152 » 5	150 » 8
Valais	10 » 2	10 » 2
	<hr/>	<hr/>
<i>A reporter,</i>	676 dont 54	711 dont 55

		ST-IMIER.		FRIBOURG.	
		échanges.		échanges.	
	<i>Report,</i>	676	dont 54	711	dont 55
Suisse allemande		75	» 18	55	» 11
Vaud		333	» 10	319	» 11
Fribourg		54	» 3	142	» 3
		<hr/>		<hr/>	
		1138	dont 85	1227	dont 80

Les abonnés étrangers se répartissaient comme suit à la date du 31 juillet 1875 :

France 59, Belgique 13, Allemagne 25, Etats Autrichiens 7, Principautés Danubiennes 3, Russie 7, Italie 38, Espagne 4, Angleterre 4, Grèce 1, Amérique 2.

Le nombre des échanges est considérable. On reçoit des journaux français, belges, allemands, italiens, espagnols, américains, serbes, sans parler des feuilles indigènes.

L'assemblée générale siégera deux jours. Quant à l'ordre des matières à traiter, on décide qu'il y aura une question générale traitée devant toute l'assemblée et deux questions, plus spéciales, traitées devant deux assemblées tenues à la même heure.

Le choix des questions est mis à l'ordre du jour. Nous avons déjà indiqué celles qui avaient obtenu la préférence. C'est d'abord comme question générale, l'application de l'art. 27 de la loi fédérale. Cette question a été proposée par M. Paul Vulliet, de Lausanne. Viennent comme questions spéciales, celle des écoles enfantines, question posée par M. Pelletier, de Genève, et la question de l'enseignement historique, émanant de M. Alexandre Daguet.

D'autres questions encore avaient été proposées. En voici l'énoncé :

Y a-t-il opportunité d'établir des écoles ou des sections spéciales pour l'enseignement du commerce. Quelle doit être, au cas affirmatif, l'organisation de ces écoles en deux sections? (M. Torche, de Fribourg.)

Quelle place l'enseignement intuitif occupe-t-il et doit-il occuper dans les écoles primaires? (M. Schaffter.)

L'enseignement de la grammaire historique doit-il faire partie du programme de l'école primaire à côté des autres parties de l'enseignement de la langue? (M. Alex. Daguet).

Ces questions sont restées en minorité dans le vote, ce qui n'empêchera pas qu'elles ne puissent être reproduites. Celle de la grammaire historique a une actualité qui nous fait regretter qu'elle

n'ait pas pu être traitée coïncidemment avec les autres. Mais trois questions, c'est déjà beaucoup. Des rapporteurs ont été désignés pour traiter ces questions. La première a été confiée à M. Biolley, maître à l'école secondaire industrielle de Neuchâtel. La question des écoles enfantines sera traitée par une dame entendue dans l'organisation et la direction des jardins d'enfants, avec laquelle le rédacteur en chef est chargé de correspondre et, en cas de refus de cette dame, par M. Pelletier, l'auteur de la proposition. Pour la troisième question, M. Daguet propose M. A. Vulliet, père, directeur de l'école supérieure des jeunes filles à Lausanne, se réservant de s'en occuper de son côté comme le parrain de la question.

Une question d'une certaine importance a été portée devant le comité. Il est question de la fondation, à Paris, d'une feuille pédagogique internationale à laquelle la France, la Suisse et la Belgique seraient spécialement intéressées. Les promoteurs de l'idée l'envisageant comme un acheminement à la réalisation d'une *Fédération universelle des instituteurs*, proposent d'adhérer à ce projet et de donner des pouvoirs à cet effet à un délégué de la Société. Partant des considérants que : 1° la Fédération proposée ne serait que partielle et ne réaliserait point le but indiqué dans les congrès précédents ; 2° que l'*Educateur* et nos assemblées générales ont déjà un caractère assez général pour rendre superflu un nouvel organe ; 3° que la France et la Belgique sont pourvues d'organes analogues ; 4° que la première chose à faire si nos finances étaient plus prospères, ce serait d'envoyer des délégations dans les divers congrès scolaires qui s'assemblent autour de nous, et que c'est par des réunions de ce genre que l'alliance des éducateurs pourrait s'accomplir d'une façon avantageuse pour le progrès des divers Etats de l'Europe, l'assemblée est unanime à décliner la proposition qui lui est soumise, tout en reconnaissant les intentions généreuses des auteurs de la proposition.

La séance du Comité s'est terminée selon l'usage par un banquet modeste et malheureusement trop court à l'hôtel des Charpentiers, les membres externes étant obligés de prendre le train de bonne heure pour arriver le même soir dans leurs foyers respectifs. Les discours sympathiques et instructifs n'ont cependant pas fait défaut au banquet et ont contribué à donner le cachet de la cordialité à la réunion du 10 octobre.

A. D.

La question des Caisses d'épargnes dans le canton de Vaud.

Il convient que cette question ne soit pas oubliée; car ainsi que toute institution nouvelle, elle a besoin d'appui, d'encouragement, d'impulsion.

Par un petit imprimé intitulé : *Statuts de la Caisse d'épargne de la paroisse de Longirod* et que M. F. P. Coindet, instituteur, a bien voulu nous communiquer avec quelques notes marginales à la plume, nous apprenons que cette Caisse date déjà de juin 1873. Elle doit son origine à un pasteur du lieu, un M. Secretan. L'association a prospéré, car elle compte en ce moment 140 déposants et un dépôt qui s'élève à près de 3000 francs. Les carnets sont un don de M. L. Pilloud, ancien membre de la Commission d'école. Grâce au dévouement des collecteurs et du caissier, l'affaire marche.

La Caisse, il est vrai, n'est pas alimentée seulement par les enfants de l'école. Elle est ouverte (art. 1^{er} des statuts) aux journaliers, domestiques. Elle est administrée par 6 membres. Il y a un collecteur par commune et un caissier paroissial. Le minimum d'un dépôt est fixé à 20 centimes (art. 11); tout déposant qui laisse passer quatre semaines sans rien apporter, est exclu de l'association (art. 12). La même peine est appliquée à qui falsifie les chiffres de son livret (art. 13). Chaque déposant peut sortir de l'association quand il lui plaît. Son capital lui est alors remboursé sans intérêt et il n'est pas admis à rentrer avant l'année suivante.

Nous sollicitons l'attention de nos lecteurs sur la question d'organisation. Ne serait-il pas préférable que la Caisse d'épargne fût purement scolaire? Nous n'entendons pas par là blâmer ce qui s'est fait à Longirod, dont les circonstances locales expliquent et motivent l'organisation particulière donnée à cette institution. Mais nous parlons en général.

On nous demandait l'autre jour pourquoi la Caisse d'épargne n'était pas introduite dans les écoles de filles, où elle serait tout aussi à sa place que dans les écoles de garçons et accoutumerait à l'économie les futures ménagères. Nous soumettons la question aux amis de l'épargne dans les cantons où cette institution est introduite, ainsi que dans ceux qui se disposeraient à suivre l'exemple donné en Suisse, en France et en Belgique.

A. D.



Une visite au Devens (près de Neuchâtel).

(Suite et fin.)

Ce sont les travaux agricoles qui sont la base de l'institution. C'est à juste titre qu'on les considère comme plus moralisants que les occupations de l'atelier. Ne pourrait-on pas, déjà dans la maison même, tirer cette conclusion en comparant le résultat moral obtenu chez les hommes généralement occupés aux travaux champêtres et travaillant en présence de la belle nature, avec celui que l'on obtient des femmes travaillant quelque peu dans les jardins potagers, mais surtout occupées, dans des locaux fermés, aux travaux intérieurs de la maison ?

Parmi les métiers auxquels on occupe ceux des internés qui ont un état spécial, figurent ceux de cordonnier, de forgeron, de charron, de tourneur, etc. Après quelques semaines d'épreuve, l'interné qui a une profession et dont la conduite a été régulière est admis à exercer son métier dans les ateliers de la maison.

Pour stimuler et intéresser les internés, il est tenu compte du produit de leur travail après déduction de leurs frais d'entretien. Le solde dont ils peuvent être créanciers est d'abord, cas échéant, appliqué à l'entretien de leur famille, ou leur est remis à l'expiration de l'internement.

A l'entrée, les détenus sont inscrits sur un registre matricule et le Directeur leur ouvre un compte moral; ils sont nettoyés, habillés de neuf et envoyés au travail. L'isolement cellulaire pendant la nuit et le travail en commun pendant le jour, tel est le régime qui a été adopté. Les détenus sont libres; aucune muraille de la Chine n'enserme le domaine, et malgré cela très-peu d'évasions ont eu lieu. Pendant les premiers mois d'internement, les condamnés sont soumis à une surveillance très-active. Mais à mesure que leur moral se relève et que le désir de bien faire se manifeste en eux, on commence à leur accorder plus de confiance. C'est ainsi que quelques-uns d'entre eux sont envoyés en commission dans les villages voisins, et jusqu'à ce jour on n'a pas eu lieu de regretter ce relâchement de sévérité à leur égard.

Le lever a lieu à 4¹/₂ h. en été et à 5¹/₂ h. en hiver, et la fin de la journée à 8 h. en été et à 9 h. en hiver. Chaque soir, après la retraite sonnée, les internés sont enfermés chacun dans sa cellule et ses vêtements placés en dehors. Il est accordé une demi-heure aux détenus le matin pour les soins physiques et la propreté de la cellule. Les détenus ont trois repas par jour et de la viande trois fois la semaine. Ils sont tous dans d'excellentes conditions de santé.

Dans leurs loisirs, les détenus lisent avec goût les livres intéressants et instructifs que renferme une bibliothèque formée des dons de personnes généreuses.

Quant aux ressources de l'établissement, elles sont tirées du domaine et s'il y a déficit, l'excédent des dépenses est payé par toutes les communes, dans une proportion qui a pour base le rapport existant entre la fortune

communale et le nombre des ressortissants de la dite commune. Cet établissement, que les cantons qui travaillent à la réforme pénitentiaire devraient prendre comme modèle de construction, a coûté la somme assez considérable de 450,000 francs. Mais nous estimons que l'on pourra créer des installations semblables à celles de Devens, à moins de frais, tout en profitant des expériences qu'on y a faites.

Nous ne voulons pas hasarder ici d'autres observations critiques basées sur la simple impression d'une première visite. L'établissement en est d'ailleurs à son début et tout y dénote du reste une bonne organisation qui ne manquera pas d'amener de bons résultats d'années en années, tant au point de vue de l'amendement des internés que sous le rapport du rendement du domaine.

Les détenus libérés sont encore, là comme au Pénitencier, l'objet de la sollicitude du Directeur, qui s'efforce de leur procurer de l'ouvrage à leur sortie et de prendre des renseignements sur leur conduite et sur leur réel et durable amendement. On ne saurait trop engager le personnel dirigeant de ces établissements à persévérer dans cette sollicitude pour les détenus mis en liberté et qui sont souvent un objet de répulsion pour les gens qui les ont connus dans le vice. C'est, en effet, en procédant ainsi que l'on finit par triompher des vices et du mauvais naturel de l'homme, et par rendre à la société des membres utiles en lieu et place des vagabonds et malfaiteurs qu'elle a envoyés devant les tribunaux. Mais la direction d'un établissement ne suffit point seule à une tâche de ce genre. Aussi nous joignons-nous à M. Schwaar lorsqu'il écrit dans son rapport de 1874 « qu'il y a autre chose à faire pour la réussite de l'œuvre à laquelle on travaille dans les maisons de correction que d'interner pour un temps plus ou moins long ceux que l'on désire corriger. »

Voici le système de patronage que M. le directeur de Devens aimerait à voir s'établir pour les détenus libérés.

1° Que dans chaque commune du canton il s'établisse un petit comité chargé du placement et de la surveillance des libérés habitant le ressort communal.

2° Que chaque comité corresponde directement avec un comité central qui pourrait être représenté par le conseil d'administration du Devens lui-même.

3° Que la Direction du Devens adresse au comité central, un mois avant la sortie de l'interné, un rapport sur la conduite de celui-ci, sur ses aptitudes et ses intentions. Le comité devra de plus veiller à ce que, si possible, les internés ne retournent pas dans la localité qu'ils habitaient avant leur condamnation.

L'amélioration morale des condamnés tourne au profit de la société. Un gouvernement a non-seulement la mission de veiller à la protection de la société contre le crime, mais aussi, mais surtout le devoir de prévenir les méfaits par un bon système de lois pénales et d'éducation correctionnelle. Tout individu qui veut sagement se prémunir contre les maladies emploie les moyens hygiéniques qui l'en préservent. Un Etat doit aussi dans une

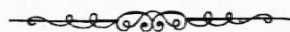
réforme rationnelle du système pénitentiaire, non-seulement chercher à préserver la société du crime, mais surtout tendre à diminuer le nombre des crimes en plaçant à la base du nouveau code pénal et comme principe fondamental, les *moyens préventifs du crime*.

Donc pour rendre des services réels, un système pénitentiaire doit être plus qu'un système de réclusion ; il doit aller à la recherche des causes du crime et l'État a la mission de ne rien négliger pour les faire diminuer sinon disparaître.

Alors seulement l'État comprendra toute l'étendue de sa mission, dans la répression des délits par l'amendement des coupables.

Or, un moyen efficace de diminuer le nombre des délinquants, est de multiplier les instituts destinés aux enfants déshérités de la fortune, nés dans le vice, ou privés de leurs conducteurs naturels. Multiplions donc partout les orphelinats, les maisons de travail, comme dans le canton de Neuchâtel, et nous aurons grandement contribué à la protection de la société par la diminution des causes du crime. Cette question doit intéresser les instituteurs et mérite surtout l'attention des sociétés d'utilité publique de la Suisse.

Ol. PAUCHARD, prof.



Quelle est la position de l'École secondaire par rapport à l'école primaire ? Doit-elle être parallèle à celle-ci ou la compléter ?

(Lu à l'assemblée générale des instituteurs jurassiens, à Neuveville.)

Après avoir examiné cette question sous toutes ses faces, après avoir pris connaissance des quatre rapports qui m'ont été envoyés par quatre sections de notre Société, j'ai été obligé de m'avouer que, pour être étudiée avec quelque succès et d'une manière indépendante, pour présenter quelque intérêt et quelque actualité, elle a besoin d'être posée d'une manière plus générale. C'est pourquoi j'ai pris la liberté grande de la traduire de la manière suivante :

I. Quelle place l'école secondaire occupe-t-elle parmi nos établissements d'instruction publique ?

II. Quelle est sa tâche ?

III. De quelles améliorations est-elle susceptible ?

En répondant à ces trois questions, nous serons facilement amenés à préciser la position de l'école secondaire à l'égard de l'école primaire, et à déterminer si elle est un établissement parallèle à celle-ci, ou si elle est destinée à la compléter ; question, je l'avouerai franchement, qui m'a paru tout à fait subsidiaire et d'une importance pour le moins douteuse.

I.

L'institution des écoles secondaires n'est pas d'une origine entièrement récente dans notre canton. Avant la période de 1830, et même dès l'établissement de la Réforme religieuse, nous trouvons une espèce d'écoles

latines, d'abord à Berne, puis dans quelques localités importantes du canton. En 1804, la capitale possédait, pour préparer les élèves à suivre les leçons de l'Académie destinée surtout à l'instruction des théologiens, un établissement divisé en 7 classes, connu sous le nom d'*école verte*, et qui renfermait déjà l'origine d'une section réelle. L'acte de réunion de 1815 plaça sous l'égide de Berne, les collèges de Porrentruy, de Delémont et de Bienne, plongés par les événements politiques de l'époque dans une profonde décadence d'où le patronage de l'Ours ne tarda pas à les tirer. Berne ayant fondé une université en 1834, il fut ajouté deux classes à l'école verte, dont les trois classes les plus élevées formèrent alors le gymnase supérieur, tandis que les six classes inférieures constituèrent un véritable progymnase. En 1839 parut la première loi sur les écoles secondaires; elle autorisait l'Etat à subventionner les deux écoles supérieures de Thoun et de Berthoud transformées en progymnases, ainsi que les écoles réales ou écoles secondaires existantes, et dont le nombre montait à 17 en 1856. En 1846 était fondé le collège ou progymnase de Neuveville, destiné aux élèves de la partie réformée du Jura. Au-dessous de ces institutions, se trouvaient les écoles primaires, dont la situation matérielle et l'organisation pédagogique laissaient infiniment à désirer. Mais entre ces divers établissements, il n'existait aucune coordination rationnelle. C'est pourquoi, lorsqu'après la période politique de 1850, il se fut formé un gouvernement dit de *fusion*, le Directeur placé à cette époque à la tête des affaires scolaires de notre canton (le doct. Lehmann) songea sérieusement à introduire un peu d'ordre dans ce chaos. Grâce à son initiative, plusieurs lois importantes parurent en 1856 : loi sur l'organisation des établissements d'instruction publique, loi sur les écoles secondaires et loi sur l'école cantonale.

C'est à la première de ces lois, encore en vigueur aujourd'hui, qu'il faut demander la réponse à la question que nous avons posée en premier lieu : quelle place l'école secondaire occupe-t-elle parmi nos établissements d'instruction publique?

La loi du 24 juin 1856 divise ceux-ci en deux catégories : 1^o les écoles *populaires*; 2^o les écoles *scientifiques*. Les premières se subdivisent : a) en écoles du 1^{er} degré, ou écoles *primaires*; b) en écoles du 2^{me} degré, ou écoles *secondaires* ou *progymnases*. La seconde catégorie comprend : a) les écoles préparatoires ou écoles *cantonales*, avec sections littéraire et réelle; b) les écoles supérieures, savoir : l'*Université* (et l'*Ecole polytechnique fédérale*). D'où il résulte que l'école secondaire occupe une position intermédiaire entre l'école primaire et l'école cantonale.

II.

Aux termes de la même loi, le but général de tous les établissements d'instruction publique de notre canton est « de développer les facultés physiques et intellectuelles de la jeunesse et de cultiver la science pour elle-même, comme aussi de lui inspirer, autant que le comporte la nature de ces établissements, des sentiments de piété et de moralité vraiment chré-

» tiennes, et de lui donner, par l'enseignement, les connaissances et l'aptitude nécessaires à l'apprentissage d'une profession. »

Si nous voulons connaître la tâche spéciale de l'école primaire, l'art. 3 nous apprendra que « les écoles primaires sont destinées à enseigner aux enfants susceptibles de culture intellectuelle, à quelque classe de la société qu'ils appartiennent, les éléments essentiels de toute éducation. Suit l'énumération des branches, que chacun connaît. »

Quant à l'école secondaire, dont nous avons spécialement à nous occuper aujourd'hui, l'art. 8 de la même loi lui assigne une triple tâche : « 1° donner à la jeunesse un degré de culture intellectuelle supérieur à celui qu'elle peut puiser dans les écoles primaires, en continuant et développant l'enseignement du degré supérieur ; 2° l'initier aux connaissances préparatoires dont elle a besoin pour apprendre à fond, et exercer ensuite avec intelligence et succès une profession industrielle ; et 3° enfin, lui donner les connaissances préparatoires indispensables pour entrer dans les classes supérieures de l'école cantonale. »

Il est à remarquer que, dans l'origine, cette troisième partie de la tâche incombait aux progymnases seuls, et qu'aujourd'hui encore, bien que les écoles secondaires proprement dites puissent préparer des élèves pour la section réelle et même pour la section littéraire de l'école cantonale, la tâche essentielle de l'école secondaire est de donner aux élèves qui la fréquentent un enseignement tout à la fois supérieur à celui que distribue l'école primaire et propre à former nos jeunes gens à des vocations qui, sans être proprement scientifiques, exigent cependant de ceux qui les embrassent des connaissances plus spéciales que les éléments de toute éducation.

De ce qui précède, il est, me semble-t-il, aisé de déterminer quelle est la position de l'école secondaire à l'égard de l'école primaire. Celle-ci est la base de tout l'édifice, l'autre en est le premier étage. L'école primaire, en développant harmoniquement les facultés physiques, intellectuelles et morales de l'enfant, n'a en vue qu'une chose : préparer des hommes, des citoyens. L'école secondaire, sans renoncer à ce travail éducatif, se propose toutefois, à côté, un but plus prochain ; elle aussi, sans doute, veut former des hommes, mais des hommes pour telle ou telle vocation. L'école primaire s'occupe des éléments d'une éducation et d'une instruction applicables à tout individu, qu'il doive être un jour théologien, médecin, avocat, professeur, magistrat, commerçant, industriel, artisan, peu lui importe. L'école secondaire plonge son regard dans l'avenir, et, dans l'élève assis docilement sur ses bancs, elle cherche à démêler un futur étudiant, un futur drapier, un futur magister, un futur cordonnier (pourquoi pas ?). En un mot, si toutefois vous me permettez cette comparaison, l'école primaire défriche le terrain dans lequel l'école secondaire jettera la semence. Mais, pour avoir l'honneur de semer, a-t-elle plus de mérite que celui qui, à la sueur de son front, à travers toutes sortes de ronces, de mauvaises racines et de durs cailloux, laboure un sol souvent ingrat et rebelle ? Nullement. Si la tâche est différente, elle est également honorable. Toutes deux,

l'école primaire et l'école secondaire sont à la peine. Si l'une et l'autre sont fidèles, il est juste qu'elles soient l'une et l'autre à l'honneur. Ici, ce n'est point de rivalité qu'il s'agit, mais d'une noble et salutaire émulation. L'essentiel, c'est que chacun remplisse sa tâche.

Voyons si l'école secondaire l'accomplit. La pierre de touche pour en juger impartialement, c'est d'examiner ce que nos populations pensent de nos écoles secondaires, et l'accueil que trouvent auprès d'elles les établissements de cette nature. Pour nous en faire une idée, établissons d'après le récent ouvrage de M. Kummer, un parallèle entre l'année 1855, qui précède celle où fut mise en vigueur la nouvelle loi sur les écoles secondaires, et l'année 1874.

En 1855, les cinq progymnases de Thoune, de Berthoud, de Bienne, de Neuveville et de Delémont comptaient ensemble 310 élèves; en 1874, nous en trouvons 516. En 1855, les subsides de l'Etat étaient de 33,036 francs; en 1874, de 54,435 francs. En 1855, les 17 écoles réales ou secondaires subventionnées par l'Etat, — et qui se trouvaient toutes dans l'ancienne partie du canton, — comptaient 730 élèves (225 filles); en 1874, nous trouvons 49 écoles secondaires, dont 9 dans le Jura, avec 3,767 élèves (1,642 filles). L'Etat versait à ces écoles en 1855 une somme de 28,052 fr. et en 1874 plus de 120,000 francs.

« Les chiffres que nous venons de reproduire, ajoute M. Kummer, et qui démontrent le progrès matériel de ces écoles et la confiance qu'elles inspirent à notre peuple, ont moins d'importance pour nous que le progrès intellectuel réalisé par l'enseignement secondaire. Ainsi le nombre de ceux qui entrent dans les classes supérieures de l'école cantonale après avoir achevé leurs études à l'école secondaire est toujours plus considérable; ces établissements d'instruction ont d'ailleurs puissamment contribué au développement intellectuel du peuple, ce dont témoignent une foule d'industriels, d'employés communaux et de fonctionnaires de l'Etat. »

Mais, comme nous sommes réunis ici en assemblée jurassienne, permettez-moi de laisser de côté les écoles secondaires de la partie allemande du canton, — que je ne connais d'ailleurs qu'imparfaitement, — pour ne m'occuper que de celles de notre Jura, dont l'organisation et le développement me sont plus familiers.

Et ici, à la question : l'école secondaire remplit-elle sa tâche? Je laisse à une voix plus autorisée que la mienne le soin de répondre. Voici ce que dit, dans son dernier rapport, M. le directeur de l'Education, en parlant des établissements de cette nature qui existent dans le Jura : *Les résultats de l'enseignement ne répondent pas entièrement à ce que l'on est en droit d'exiger d'écoles secondaires bien dirigées et qui comprennent leur tâche.*

Si ce jugement est sévère, c'est pour nous une raison de plus de rechercher les causes de cette infériorité et les améliorations dont sont susceptibles nos écoles moyennes. Ce devoir s'impose à nous avec d'autant plus d'énergie que nous sommes arrivés à un moment solennel pour la vie des peuples. Bien qu'il m'en coûte, je me vois forcé d'aborder ici un point sur lequel tous les mem-

bres de cette assemblée ne seront peut-être pas d'accord. Mais je vous dois, messieurs, toute ma pensée; je la dirai tout entière, sans réticence, et l'exprimerai en toute franchise, mais en assurant d'avance mes auditeurs qu'il n'est ni dans mon caractère, ni dans mes habitudes, ni dans mes intentions de blesser les convictions d'aucun d'entre eux. Ils auront d'ailleurs tous le droit et le loisir de réfuter, dans le cours de la discussion, celles de mes assertions qui pourraient leur paraître erronées, tout comme de défendre le point de vue opposé au mien. Ces réserves établies, je crois qu'il est dans l'intérêt de tous que chacun ait le courage de son opinion.

Ce n'est un mystère pour personne qu'aujourd'hui le monde chrétien est partagé en deux camps nettement tranchés. D'un côté, les partisans du Syllabus, dont les doctrines sont la négation des bases mêmes de la société moderne. Dans l'autre camp, se trouvent tous ceux qui considèrent les conquêtes faites à travers des luttes longues et pénibles par la civilisation moderne, comme le trésor le plus précieux qu'ils aient à conserver. Le mot d'ordre des premiers est : domination de l'Eglise (lisez ultramontanisme) sur toutes les consciences, sur la famille, sur l'Etat. L'étendard des seconds porte pour devise : Emancipation, Progrès, Liberté! Chacun des deux estime que l'avenir est à celui qui aura la direction de la jeunesse. C'est pourquoi nous avons vu passer récemment à l'Assemblée nationale de France, cette loi étrange de la soi-disant liberté de l'enseignement supérieur; à Fribourg en Brisgau, les ultramontains déclarer que l'Eglise seule a le droit d'enseigner et anathématiser d'avance les parents assez osés pour envoyer leurs enfants aux écoles laïques; en Suisse, enfin, à la réunion du Pius-Verein à Schwytz, surgir l'idée de fonder chez nous, à l'instar de la France, une université catholique romaine. Voilà la prétention hautement avouée du parti ultramontain; voilà le but à la réalisation duquel il consacrera désormais tous ses efforts, toutes ses ressources, toute l'influence dont il dispose en tant de pays encore. Voilà le danger qui nous menace et contre lequel il nous faut lutter avec une nouvelle recrudescence d'énergie, de persévérance et de dévouement. Et, il n'y a qu'un seul moyen loyal et efficace de lutter avec succès; ce moyen, ce n'est ni l'insulte, ni l'injure, ni la diffamation, comme l'ont cru et le croient encore quelques esprits ardents; c'est moins encore l'indifférence, le laisser-faire, l'inaction, le *dolce far niente*. Le seul moyen de remporter la victoire sur l'obscurantisme, c'est de relever le niveau de tous nos établissements d'instruction, c'est de les mettre tous en état de produire des résultats supérieurs à ceux que se proposent d'obtenir les écoles existantes ou projetées des jésuites. Voilà pourquoi je disais tout à l'heure qu'il est de notre devoir le plus sacré de rechercher ce qui manque à l'école secondaire dans notre Jura pour la faire arriver à la hauteur de sa tâche.

(A suivre.)



CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

HISTOIRE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE, par LOUIS VULLIÉMIN. Des plus anciens âges jusqu'au temps de la Réforme. — Lausanne, Bridel, 376 pages.

L'ouvrage que nous annonçons est sorti de la plume d'un des continuateurs de Jean de Muller, de l'un des écrivains les plus distingués de la terre romande. A ce titre, il se passerait déjà bien de notre recommandation. L'auteur ayant bien voulu nous gratifier d'un exemplaire de ce livre remarquable, nous comptons en rendre compte avec l'attention que mérite cette nouvelle production du Nestor de notre littérature historique. Mais il en a paru, dans la bibliographie publiée à Zurich, une appréciation si mesurée, si intéressante et si bien faite, de M. Jaccard, de Lausanne, que nous ne pensons pas pouvoir mieux faire que de la reproduire *in extenso* dans nos colonnes.

« Cette histoire qui remonte aux plus anciens âges, c'est-à-dire bien au-delà de la naissance de la Confédération suisse, fait revivre, dans un seul récit, les destinées de toutes les parties du pays. Il suffit d'avoir une notion très superficielle de l'histoire pour comprendre combien il doit être difficile de créer une unité dans un ensemble aussi compliqué et de construire une vraie histoire, un tout organique, avec des éléments aussi hétérogènes. Toutefois, nous le reconnaissons, il ne s'agit pas de créer cette unité, mais de la découvrir, car ces pays si différents les uns des autres ont fini par se joindre pour former un organisme d'autant plus serré qu'il se compose d'éléments dissemblables. La tâche de l'historien est de rechercher la raison de ce rapprochement, de découvrir la pente d'abord insensible, puis toujours plus accentuée, qui a entraîné vers un lit commun ces ruisseaux jadis si éloignés les uns des autres ; M. Vulliémin nous fait connaître cette raison. Il n'use pas pour cela de considérations philosophiques à priori, de déductions abstraites ; il nous rend attentifs, par le récit des faits, à l'essor des populations vers le *self government*, après l'an 1000. Il nous montre les circonstances qui, en Suisse, plus qu'ailleurs, favorisèrent ce mouvement et en affermirent les effets. Enfin, par un exposé complet des obstacles qui auraient dû rendre impossible la Confédération, M. V. nous fait assister à l'éclosion spontanée, et presque irrésistible, de ce grand événement historique.

» L'histoire de M. V., il n'est pas nécessaire de l'affirmer, est un ouvrage scientifique. Elle repose sur les derniers et les plus sûrs résultats de la science. L'auteur a puisé aux sources ; il s'appuie sur les documents au-

thentiques, et ne considère comme histoire que les faits solidement documentés. En lisant ce livre, on se meut avec l'auteur dans le passé; on respire avec lui le parfum des temps reculés; on dirait même que son style a gardé quelque chose de la naïveté des chroniques latines du moyen-âge. Traité avec une exactitude scrupuleuse, le sujet est délicat. La science ne se fie pas à la légende; loin de la mépriser, elle l'analyse et n'en tire pour le récit historique proprement dit que les éléments dont elle a constaté l'authenticité. Mais quand la légende a passé dans la chair et le sang d'un peuple, l'analyse risque fort de blesser. Il faut que l'historien ait une main bien légère, un tact singulièrement délicat pour s'acquitter de cette tâche sans blesser inutilement des susceptibilités légitimes, sans porter atteinte aux sentiments patriotiques. Nous nous demandons s'il se trouve dans la Suisse romande un écrivain aussi qualifié que M. V. pour présenter à notre peuple les résultats de la critique historique avec les ménagements nécessaires et une parfaite sincérité. Non-seulement on ne sent jamais dans son livre l'âpreté de certains critiques qui guerroyent avec impatience et mauvaise humeur contre l'empire des légendes; ni la joie maligne de ceux qui prennent plaisir à démolir les organes populaires. M. V. respecte les lecteurs auxquels il s'adresse et les générations passées dont il raconte l'histoire. C'est discrètement que sa main soulève le voile de la légende et qu'il montre la réalité sous le réseau fantastique dont l'imagination populaire l'avait recouverte.

» La même délicatesse de touche se retrouve du reste dans tout l'ouvrage, dans le choix des faits, des anecdotes, dans ces observations si fines, si vraies, qui semblent sortir du récit, comme les fruits sortent de l'arbre; dans le style enfin qui est empreint de toute l'honnêteté et de toute la grâce de la pensée elle-même. Cette histoire est un ouvrage littéraire. La science ne s'y présente pas sous la forme d'une froide abstraction; sans perdre de sa scrupule vérité, elle devient sociable, elle s'humanise, et acquiert ainsi un grand charme. Nous nous félicitons de posséder la 1^{re} partie de cette histoire suisse, et nous appelons de tous nos vœux la publication de la 2^{me} partie. »

Outre le compte-rendu de M. Jaccard qu'on vient de lire, la bibliographie de la Suisse en a donné un second, signé C. D., qu'on dit être un membre du corps enseignant zuricois. Nous traduisons quelques passages des plus saillants de cette critique marquée au coin d'un esprit tout différent de la précédente et dont nous laissons l'appréciation aux hommes *compétents et désintéressés* :

« C'est la première fois (dit M. C. D.), depuis la publication de l'immortel ouvrage de Jean de Muller, que nous voyons paraître une œuvre d'ensemble et due à la plume d'un historien de profession et de vocation plein de mérite et généralement apprécié.

» Et pourtant l'homme du métier se trouvera un peu déçu à la lecture de cet ouvrage, car il s'attend peut-être à trouver des points de vue originaux et des recherches nouvelles; et c'est à peine s'il se rencontre

quelque chose de pareil dans ce livre. L'auteur, en effet, ne dit rien de neuf et se borne à donner le résultat des recherches antérieures, et à tenir ses lecteurs au courant de la critique, telle qu'elle est aujourd'hui..... La partie du livre la plus réussie est celle qui traite des origines de la Confédération, que l'auteur raconte d'une façon vivante et pleine de verveur à la lumière des investigations érudites des Vischer, Hungerbühler, etc.; il ne mentionne la légende qu'à propos de la guerre de Zurich, c'est-à-dire des luttes de parti où son influence s'est fait sentir. Dans d'autres passages, on remarque, il est vrai, un certain conservatisme et le manque de décision et de pénétration nécessaire pour trancher dans le vif de la légende; ainsi, par exemple, en ce qui concerne la bataille du Léman, la participation de Rodolphe d'Erlach à la bataille de Laupen et dans les conflits de la diète de Stanz. Nous pardonnons volontiers cela à l'auteur, en faveur du véritable talent qu'il révèle dans d'autres parties de son œuvre et notamment dans les chapitres relatifs à la Suisse française, les temps antérieurs à la Confédération, l'histoire des Constitutions et de la culture intellectuelle, où l'on trouve une foule de données que l'on chercherait vainement dans les histoires générales de la Suisse et dont nous sommes redevables au savoir de l'auteur et à sa connaissance réelle des documents, des recès des diètes et des productions littéraires de notre temps. Il a un don particulier pour faire revivre d'une façon palpable, en quelque sorte intuitive, l'esprit, la vie intime et les aspirations de chaque âge en particulier. Là encore nous retrouvons l'homme du métier et nous saluons un progrès sur les manuels et les livres d'enseignement en usage, par l'enchaînement qu'il a su mettre dans les diverses parties de son récit, dont il a fait un tout bien lié et jeté dans le même moule. Nous estimons que le livre atteint pleinement et d'une façon brillante le but qu'il s'est proposé, de servir d'introduction à l'étude des récits plus complets dont se composent nos annales. Nous formons le vœu qu'il puisse trouver un grand écoulement et qu'il supplante le livre de Daguet, qui a fait son apparition d'une manière en quelque sorte plus fastueuse, mais qui lui est de beaucoup inférieur (1). Nous attendons avec impatience le second volume où l'auteur se trouvera en présence d'un champ tout préparé par ses travaux antérieurs. »

Aux lignes *bienveillantes* et sans doute aussi impartiales, que l'on vient de lire, le traducteur n'a qu'un mot à ajouter. Dix années ayant passé sur son livre si *fastueusement* annoncé (selon M. C. D.), les recherches faites depuis ce laps de temps nécessitent absolument une nouvelle édition qui doit paraître dans le courant de l'année 1876. Cet ouvrage, refondu en grande partie, fût-il très inférieur à celui de l'illustre écrivain vaudois que l'auteur fribourgeois s'est toujours plus à honorer, comme l'un de ses *maîtres en histoire*, serait encore très-utile par la diversité des points de vue, des investigations et du ton général de la composition, comme le sera tou-

(1) *Wir wünschen dass dasselbe weite Verbreitung finde und das Buch von Daguet, das etwas prunkvoller aufgetreten, aber weit, weit unter ihm steht, verdrängen möge.*

jours une œuvre consciencieusement étudiée. Comme tout travail humain d'ailleurs, le livre de M. Vulliémin n'est pas exempt d'erreurs et d'inexactitudes et nous aurons l'occasion d'en signaler plus d'une dans la nouvelle édition de l'Histoire de la Confédération suisse qui est en préparation. En qualité de Zuricois, M. C. D. eût pu relever celle qui concerne la collégiale de sa ville natale ou adoptive.

La *République des lettres* n'est pas un vain mot. Le soleil y luit pour tout le monde, n'en déplaît à l'Aristarque ou au Zoïle (je ne prononce pas) des bords de la Limmat. Qu'on nous permette encore en finissant une observation. L'ouvrage qui déplait tant à M. C. D. est cité à plusieurs reprises dans la préface du *Lehrbuch der Schweizergeschichte* publié par M. Karl Dändliker, maître d'histoire à l'École normale de Zurich ; et l'un des plus célèbres écrivains de l'Allemagne, l'auteur de la *Geschichte der Deutschen* que l'on voudra sans doute reconnaître pour aussi compétent que M. C. D., Wolfgang Menzel, a consacré 6 colonnes et demie au livre de M. Daguet, et commence ainsi cet article de longue haleine :

« Cet ouvrage d'un Suisse français n'est pas seulement très-bien écrit, »
» mais aussi très-étendu, clair, et prodiguant les détails sans perdre de vue »
» l'ensemble, de façon qu'il se lit avec un véritable agrément et qu'on est »
» tenté de préférer cette histoire aux livres plus célèbres de maints Suisses »
» allemands. M. Daguet a su du moins éviter les vanteries ridicules dont »
» se sont rendus coupables Jean de Muller et Zschokke, comme si les Suisses »
» n'étaient pas des hommes comme les autres, mais d'une espèce supé-
» rieure. »

Alexandre DAGUET.

(¹) Dieses Werk eines welschen Schweizers ist nicht nur sehr gut geschrieben, sondern auch sehr umfassend, klar übersichtlich und doch auch wieder reich in den Details, so dass man es mit wahren Vergnügen liest und sogar geneigt wird, es mancher berühmten Schweizergeschichte deutscher Schweizer vorzuziehen. Vor Allem ist darin die lächerliche Prahlerei vernieden, deren sich Johannes Müller und Zschokke schuldig gemacht haben... Wolfgang Menzels Literaturblatt, 11. April 1868, N° 30.

Avis concernant la Rédaction.

Tous les **journaux** qui font l'échange avec l'*Educateur* (de France, d'Italie, de Belgique, d'Espagne, d'Allemagne, de Russie, etc.), doivent être adressés, non pas à Fribourg ou à Genève, mais à M. le professeur A. DAGUET, à Neuchâtel.

ERRATUM.

Dans la dictée orthographique du dernier numéro, il faut lire : *elle réalisait par son aspect tous les rêves de reines, d'héroïnes et de victimes antiques*. Au sujet de l'expression *fripées*, une lettre paraîtra dans le prochain numéro.

Le Rédacteur en chef : A. DAGUET.